

# Projet de RCP

## Situations complexes de mineurs sous mesure de protection de l'enfance et pris en charge à l'hôpital



**Dr MA Einaudi**

Pédiatre, Chercheur en éthique

Médecin référent protection de l'enfance



# Justifications ?

Conflits entre partenaires



Répondre seul à des situations complexes / pas de suivi



Pas d'interlocuteur ou mauvais interlocuteur



Situations bloquées  
au détriment de l'enfant

# Contexte et objectifs

Problématiques multiples

Différents professionnels, différentes institutions



**Instance délibérative et décisionnelle pluri partenariale**  
autour de **situations médicales complexes** en **protection de l'enfance**



**Méthode innovante d'analyse et résolution des problématiques**  
afin de répondre aux **besoins** spécifiques des **enfants**  
et d'améliorer les **pratiques** entre **professionnels**

# Cadre méthodologique « RCP »

Démarche stratégique  
Prises en charge complexes  
Outil de référence pour  
les prises en charge coordonnées  
Discussions collégiales  
Avis consensuel et suivi

*Dr S Tardieu*

*Service évaluation médicale APHM*

The image shows the cover of a report from the Haute Autorité de Santé (HAS). The top section is blue with the HAS logo (the letters 'HAS' in blue with a red wave underneath) and the text 'HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ'. Below this is a teal horizontal band with the text 'DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (DPC)'. The main title 'Réunion de concertation pluridisciplinaire' is written in blue on a white background. Below the title is the date 'Novembre 2017'. At the bottom, a teal-bordered box contains the text: 'La RCP est une méthode d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles.'

# Périmètre d'intervention et critères admissibilité

## Mineurs bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance et recevant des soins à l'hôpital

- Toutes tranches d'âge (petits, enfants et adolescents incluant les mineurs non accompagnés)
- Avec ou sans handicaps associés
- Avec ou sans troubles psychiques associés



- Mineur bénéficiant d'une **mesure de protection de l'enfance** au moment de la saisine
- **ET** Problématique de prise en charge concernant au minimum **deux institutions** différentes membres de la RCP
- **ET pour chaque institution**, au moins un professionnel de niveau **cadre** a été informé de la situation et de la problématique soulevée, a **communiqué** (ou tenté de communiquer) avec chacune des autres institutions impliquées **sans parvenir à résoudre la problématique**. Le lien avec **médecin référent protection de l'enfance hospitalier** aura été fait.
- **ET** la problématique soulevée **menace la santé ou la satisfaction des besoins** fondamentaux de l'enfant à une échéance courte.

# Saisines et rythme



Calendrier annuel  
réunion / 3 mois  
possibilité de saisine en urgence

Saisine par tel ou mail  
aux responsables du programme  
présentation problématique

Responsables du programme  
choix des dossiers  
organisation réunion, coordination

## Responsables du programme

Dr Einaudi, Dr Laporte  
Mme Foulon  
Dr Champsaur, Dr Bernard

## **Cas soumis :**

**accepté par 1 responsable  
refusé par 2 responsables**

# Membres de la RCP

## Référents permanents

- **DEF** : deux IEF (MNA et non MNA) et représentants de la direction
- **DPMISP** : le médecin référent protection de l'enfance et représentants de la direction
- Le médecin responsable de la coordination régionale des **PASS** au titre de l'amélioration des soins des parcours MNA
- Un représentant de **l'Espace Ethique PACA Corse**
- Un **médecin hospitalier référent protection de l'enfance** (groupe des médecins relatif au plan Rossignol)



## Référents mobilisables

- DMEF
- Professionnels de PMI
- Référents équipes Enfance-Famille des MDS
- IDE de MECS
- Directeurs d'établissements sociaux ou médico-sociaux
- PASS hôpital
- Secteur de la pédopsychiatrie, CMPP, MDA
- MDPH
- Correspondant secteur Justice, PJJ
- Membres d'autres instances en lien avec la protection de l'enfance : comité ados opérationnel, plateforme santé MNA
- Associations missionnées au titre de la protection de l'enfance par le CD13
- Associations missionnées par l'ARS pour améliorer l'accès aux soins des publics précaires
- Experts de centres de références...

# Déroulement RCP



Quorum de 3 professionnels

- Un responsable du programme
- La représentation de la Direction enfance famille
- Le médecin de l'hôpital concerné
- La personne à l'initiative de la saisine

Rappel du cadre de la RCP

Présentation de la situation, analyse des problématiques



Modalité des échanges : débat contradictoire - délibération - éthique de la discussion

Synthèse : fiche RCP - indicateurs de suivi



# Évaluation du dispositif

Bilan annuel

Indicateurs d'activité

Indicateurs de processus et résultats  
critères qualité

## Aspects réglementaires et éthiques

Cadre légal du partage d'informations

Article L. 226-2-2 CASF

Information des titulaires de l'autorité parentale - IEF

Cadre légal du traitement des données

Evaluation RCP à partir de données anonymisées

Étude « anonyme » RGPD



Convention bipartite

APHM-CD13

Charte de fonctionnement

